

MIS EN LIGNE LE

U 4 JUL. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20240622-B2024-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-03-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 9h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 13 juin 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 10 Pouvoirs : 0  
Votants : 10

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT OURS  
LES ROCHES – RD 62 LA CHARBONNIERE**

Des travaux d'eau potable sont à effectuer en coordination et en amont de travaux d'aménagement de la traverse du lieu-dit « La Charbonnière », sur la commune de Saint Ours les Roches.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- ✓ Remplacement de 315 ml de PVC 90 mm,
- ✓ Reprise de 12 branchements.

Des devis ont été demandés aux entreprises SAS BARBIERO et T.P. LYAUDET, ces dernières ont fait parvenir les propositions suivantes :

- ✓ SAS BARBIERO : 78 003,46 € HT,
- ✓ T.P. LYAUDET: 74 696,00 € HT.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de retenir l'offre de l'entreprise T.P. LYAUDET (74 696,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux.

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 13 juin 2024.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise T.P. LYAUDET (74 696,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 22 juin 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX

